Déclaration conjointe

Une délégation de l'État du Sénégal et une délégation du Comité provisoire des Ailes politiques et combattantes unifiées du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) se sont rencontrées à Praia, Cabo Verde, les 08 et 09 avril 2021, en présence des représentants du Centre Henry Dunant pour le Dialogue humanitaire (HD), en qualité de facilitateur.

Elles ont adopté une Déclaration conjointe sur les axes suivants devant guider les négociations entre les Parties :

1. Proclamation solennelle de la volonté des deux Parties (Etat du Sénégal et Comité provisoire) de résoudre le conflit en Casamance par le dialogue ;
2. Confidentialité totale sur les négociations, en dehors des communiqués à caractère général décidés d'un commun accord ;
3. Instauration d'une confiance mutuelle par le respect et la courtoisie, en dehors de tout langage agressif dans les échanges entre les deux Parties, pendant les négociations et autres formes de contact ;
4. Œuvrer à favoriser un comportement constructif, en évitant toute action à caractère délictuel sur le terrain de nature à engendrer une tension.

Praia, le 09 avril 2021.